

Rapport annuel
Fonds Commun de Placement
SCOR CONVERTIBLE EUROPE

31 décembre 2019

Veillez noter qu'en Suisse, la distribution du fonds est strictement réservée aux Investisseurs Qualifiés, comme prévu à l'article 10 paragraphe 3 de la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC)

Société de Gestion

SCOR Investment Partners SE
5 avenue Kléber 75016 Paris

Dépositaire

BNP Paribas Securities Services S.C.A.

Commissaire aux comptes

Mazars

TABLE DES MATIERES

RAPPORT DE GESTION

IDENTIFICATION	3
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	9
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	11
VIE DE L'OPCVM AU COURS DE L'EXERCICE	14
AUTRES INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	15

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	20
---	----

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF.....	25
BILAN PASSIF	26
HORS BILAN	27
COMPTE DE RESULTAT	28

COMPTES ANNUELS - ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	29
EVOLUTION DE L'ACTIF NET	31
VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	32
VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF et DE HORS BILAN.....	33
VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF et DE HORS BILAN.....	34
VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN.....	35
CREANCES ET DETTES VENTILATION PAR NATURE.....	36
COMPLEMENTS D'INFORMATION	37
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT.....	40
TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	44
INVENTAIRE DETAILLE.....	46

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES POUR LA DISTRIBUTION DU FONDS AUPRES D'INVESTISSEURS QUALIFIES EN SUISSE

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES POUR LA DISTRIBUTION DU FONDS AUPRES D'INVESTISSEURS QUALIFIES EN SUISSE.....	49
--	----

IDENTIFICATION

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure ou égale à celle de l'indice Exane ECI Europe, diminuée des frais de gestion, sur la durée de placement recommandée.

La gestion du FCP est totalement discrétionnaire.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice Exane ECI Europe publié par la société Exane. Il est composé d'obligations convertibles en actions. Il s'agit d'un indicateur représentatif de la composition et de la liquidité du marché des obligations convertibles de la zone européenne. Celui-ci est pondéré par les capitalisations et est calculé coupons réinvestis afin de prendre en compte l'aspect obligataire du produit, en particulier ses caractéristiques en termes de revenu et de garantie en capital.

Il est publié chaque jour par Bloomberg sous le code EECIECI Index.

L'indice de référence est fourni par Exane Derivatives. A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des précisions complémentaires relatives à l'indice (y compris ses composantes) figurent sur le site internet de l'administrateur de l'indice à l'adresse suivante : www.exaneeci.com

Stratégie d'investissement

Le FCP investit dans les obligations convertibles européennes sans contrainte de notation, et en actions européennes le cas échéant dans la limite de 30% de l'actif net.

Après avoir étudié le contexte macroéconomique, il est procédé à une analyse sectorielle visant à mettre en évidence les secteurs les plus porteurs. Le choix des valeurs se fait sur des critères techniques qui sont propres aux obligations convertibles. Ces dernières doivent avoir une sensibilité suffisante pour bénéficier de l'évolution de l'action sous-jacente. D'autre part, le composant taux permet par son aspect protecteur, d'amoindrir fortement un éventuel repli des marchés actions.

Le processus de gestion du FCP s'articule autour de deux axes :

Analyse « top down » :

L'analyse « top down » a pour objectif de déterminer l'exposition cible globale du portefeuille relative à l'indice de référence (sur-exposition, sous-exposition, exposition neutre) ainsi qu'une allocation par secteur d'activité. Pour ce faire, l'équipe de gestion s'appuie sur des indicateurs avancés macro-économiques disponibles permettant de mettre en évidence les secteurs qui tireront profit du cycle.

Analyse « bottom up » :

Le FCP cherche à optimiser la performance grâce à une gestion dynamique consistant à sélectionner les titres les plus attractifs au travers d'un processus d'investissement en trois étapes. La première consiste à estimer la volatilité implicite de l'obligation convertible permettant de la positionner relativement à son univers et aux autres volatilités implicites disponibles (options, etc.). L'équipe de gestion procède ensuite à une analyse fondamentale approfondie de la composante action de la valeur et de ses perspectives bénéficiaires (prime, delta, convexité). Elle effectue enfin une étude de la composante taux de la valeur (rating, rendement, call).

Le portefeuille sera exposé jusqu'à 200% de l'actif net au travers de positions à l'actif et aux positions de hors bilan.

La sélection des instruments de crédit repose sur une analyse interne du risque de crédit et la cession ou l'acquisition d'une ligne ne se fait pas sur le seul critère de la notation des agences de notations. Le gérant détermine, après analyse, la qualité de crédit des titres à l'acquisition, en cours de vie et à la cession.

Le portefeuille est investi en :

- **Titres de créances, instruments du marché monétaire**

Jusqu'à 100% du portefeuille.

Le FCP peut investir dans des obligations et titres de créances à coupon fixe ou variable, du secteur public ou privé, des pays de l'OCDE jusqu'à 100% de la totalité du portefeuille. Ces titres sont de notation minimum AA- par (Standard & Poor's ou Fitch) ou Aa3 (Moody's) ou via une notation interne à la société de gestion.

Le FCP peut également investir dans des Titres de Créances Négociables à moins de 3 mois d'émetteurs privés de rating minimum A1/P1 ou via une notation interne à la société de gestion, dans la limite de 10% de l'actif net.

Les titres peuvent être libellés dans les devises des pays de l'OCDE.

Le FCP peut investir à hauteur de 10% de l'actif net dans des obligations émises par un groupe émetteur ayant une partie de sa dette constituée d'obligations convertibles et assimilées. Ces obligations seront à coupon fixe ou variable du secteur public ou privé, des pays de l'OCDE, sans contrainte de rating. La méthode de sélection de ces titres s'inscrit dans le même processus que celui décrit pour les obligations convertibles (sauf analyse de la composante action qui n'existe pas dans le cadre d'obligations classiques).

Le FCP est géré dans une fourchette de sensibilité de 0 à 10, sans contrainte de maturité sur les titres unitaires.

- **Titres intégrant des dérivés**

Le FCP peut investir dans des obligations convertibles et assimilées émises par des entreprises européennes et Suisse jusqu'à 100% du portefeuille sans limite de notation sur les titres.

La part des obligations convertibles et assimilées émises par des entreprises de pays hors Europe et Suisse ne peut être supérieure à 20% de l'actif net.

- **Actions ou parts d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger**

Jusqu'à 10% de l'actif net.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie le FCP peut investir dans des OPCVM monétaires français et/ou européens.

- **Actions ou autres titres de capital**

Le FCP peut investir jusqu'à 30% de l'actif net en actions de toute capitalisation des pays européens. Cette limite comprend les actions en portefeuille résultant de conversion d'obligations convertibles.

- **Dépôts**

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts au sens de l'article R 214-14 du Code monétaire et financier, jusqu'à 10% de son actif net.

- **Emprunts d'espèces**

Dans le cadre de son fonctionnement normal, l'OPCVM peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

- **Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**

Nature des opérations utilisées :

- prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier ;
- prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier ;
- autre nature : sell and buy back ; buy and sell back.

Ces opérations porteront sur l'ensemble des actifs autorisés hors OPC.

Ces actifs sont conservés auprès du Dépositaire.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- gestion de la trésorerie : au travers de prises en pensions de titres ;
- optimisation des revenus de l'OPCVM ;
- contribution éventuelle à l'effet de levier de l'OPCVM : notamment via des mises en pension.

Niveau d'utilisation envisagé et autorisé : jusqu'à 100% de l'actif net.

Rémunération : Cf. paragraphe Frais et Commissions.

Récapitulatif des proportions utilisées

Typologie d'opérations	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximum (de l'actif net)	50%	50%	50%	0%
Proportion attendue (de l'actif net)	entre 0% et 50%	entre 0% et 50%	entre 0% et 50%	0%

La somme de l'exposition issue des titres vifs et des engagements aux dérivés, aux titres intégrant des dérivés et aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres est limitée à 200% de l'actif net.

Informations relatives aux garanties financières (acquisitions et cessions temporaires de titres)

Nature des garanties financières :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, l'OPCVM peut recevoir à titre de garantie (appelé collatéral) des titres et des espèces.

Les titres reçus en garantie doivent respecter des critères définis par la société de gestion. Ils doivent être :

- liquides,
- cessibles à tout moment,
- diversifiés, dans le respect des règles d'éligibilité, d'exposition et de diversification de l'OPCVM,
- émis par un émetteur qui n'est pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Pour les obligations, les titres seront en outre émis par des émetteurs localisés dans l'OCDE et de haute qualité dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion. Les titres obligataires doivent avoir une échéance maximale de 50 ans.

Les critères ci-dessus sont décrits dans la politique risques de la société de gestion et pourront faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Réutilisation du collatéral espèces reçu :

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti en dépôts, en obligations d'Etat, en opérations de prises en pension ou en OPCVM monétaires court terme conformément à la politique risques de la société de gestion.

Réutilisation du collatéral titres reçu :

Non autorisé : Les titres reçus en collatéral ne pourront être vendus, réinvestis ou remis en garantie.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont réalisées dans le respect du risque de contrepartie autorisé par la réglementation. Aucun conflit d'intérêt n'a été identifié.

Pour parvenir à l'objectif de gestion, le FCP peut utiliser les instruments suivants :

- **Dérivés**

Le gérant peut utiliser des instruments financiers négociés sur un marché réglementé : futures (contrat futures sur taux d'intérêt et indice actions), options (options sur contrats futures de taux d'intérêt et indices actions).

Les futures et les options peuvent être utilisés pour des besoins d'exposition ou de couverture du risque de taux ou actions du portefeuille.

Ces produits dérivés peuvent être utilisés dans la limite de 100% de l'actif net du FCP.

Des positions pourront également être prises en vue de couvrir les parts libellées en CHF et USD contre le risque de change en utilisant des contrats de change à terme ferme de gré à gré.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les aléas des marchés.

- **Risque de perte en capital** : Il se peut que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque discrétionnaire** : Le style de gestion est discrétionnaire, ce qui signifie que le gérant peut s'éloigner de la composition de l'indicateur de référence en fonction de ses convictions sur les émetteurs ou de ses anticipations de marché. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants et que la performance du FCP s'éloigne sensiblement de celle de l'indicateur de référence.
- **Risque lié à la détention d'obligations convertibles** : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque action** : La valeur des actions sous-jacentes dépend des qualités intrinsèques de la société qui peuvent évoluer fortement dans le temps. La valeur du FCP peut baisser en cas de baisse du marché actions et/ou en cas de baisse des valeurs sous-jacentes ou des titres spécifiques détenus par le FCP.
- **Risque de liquidité** : Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché et plus particulièrement sur les obligations convertibles de faible montant nominal ou les actions de petite ou moyenne capitalisation.
- **Risque de taux** : Le portefeuille étant principalement investi en titres à taux fixe, le porteur de parts est exposé au risque de taux. Il s'agit du risque de baisse de la valeur des instruments de taux induite par les variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité aux taux d'intérêt. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP peut baisser de manière sensible.
- **Risque de crédit** : Il s'agit du risque que la dégradation de la solvabilité d'un émetteur provoque une baisse de la valeur des titres qu'il a émis et donc de la valeur liquidative du FCP. Il est mesuré par la sensibilité au crédit. En cas de défaut de paiement, la valeur des titres peut être nulle.
- **Risques liés aux acquisitions et cessions temporaires de titres et à la gestion des garanties financières** :

Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent engendrer des risques pour le fonds tels que :

- le risque de contrepartie : il s'agit du risque de perte qui provient du fait qu'une contrepartie à une opération d'acquisition et de cession temporaires de titres peut manquer à ses obligations avant le règlement définitif de l'opération.
- le risque de conservation : il s'agit du risque de perte des actifs apportés en dépôt en raison de l'insolvabilité, de la négligence ou de fraudes du dépositaire.
- des risques opérationnels.

- un risque juridique : il résulte d'une rédaction potentiellement inadéquate des contrats mis en place avec les contreparties des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

La gestion des garanties peut créer des risques pour le fonds tels que :

- le risque de liquidité : il s'agit du risque qu'un titre reçu en garantie ne soit pas suffisamment liquide pour être vendu rapidement en cas de défaut de la contrepartie.

- les risques de marché/corrélation : il s'agit du risque qu'un titre vendu en cas de défaut d'une contrepartie génère une moins-value par rapport à la valeur escomptée, entraînant une perte pour le fonds. La corrélation d'occurrence entre les mouvements de marchés baissiers et le défaut d'une contrepartie bancaire peut accentuer ce phénomène.

- **Risque lié à la sur exposition** : Le FCP peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une surexposition action et ainsi porter l'exposition du FCP au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations du FCP, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le défaut de paiement d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié aux marchés émergents** : Le FCP peut être exposé aux marchés émergents. Les marchés émergents sont des marchés boursiers dont les caractéristiques de liquidité et de sécurité ne correspondent pas toujours aux standards habituels des grands marchés internationaux. En outre, ces pays présentent un risque élevé d'expropriation, de nationalisation et d'instabilité sociale, politique et économique.
- **Risque de change** : Il existe un risque de change du fait que le FCP détient des titres ou OPCVM libellés dans une devise autre que l'euro. La variation de l'euro par rapport à une autre devise pourra impacter négativement la valeur liquidative du FCP. Pour les parts libellées en CHF et USD, les parts étant hedgées, le risque de change est résiduel. L'attention des porteurs est attirée sur le risque de change résiduel qui découlerait d'une couverture imparfaite. Ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Durée minimale de placement recommandée

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans.

Affectation du résultat

Résultats nets : Capitalisation.

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	VL x nombre de parts	Maximum 3%
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	VL x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	VL x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	VL x nombre de parts	Néant

Frais facturés à l'OPCVM

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net hors OPCVM Groupe	0,75% TTC Taux maximum
2	Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Max : EUR 150 H.T.
3	Commission de surperformance	Néant	Néant

Informations complémentaires concernant les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, SCOR Investment Partners SE, effectuée pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes :

- la sélection des contreparties,
- la demande de mise en place des contrats de marché,
- le contrôle du risque de contrepartie,
- le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres.

Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM.

Les coûts éventuels sont supportés par la société de gestion.

Choix des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires contreparties doivent appartenir à la liste des intermédiaires et contreparties autorisés. Leur appartenance est validée par le Comité de sélection des intermédiaires et contreparties de la société de gestion et dépend de critères qualitatifs portant sur la qualité d'exécution, de la recherche et du bon déroulement des opérations de règlement-livraison. Lors de la négociation des opérations c'est le critère du meilleur prix qui reste le facteur discriminant.

Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Environnement économique

L'année 2019 aura sonné le glas des ambitions de normalisation des politiques monétaires. En effet, les incertitudes des négociations tarifaires bilatérales entre les Etats unis et la Chine accompagnées d'un ralentissement du secteur manufacturier ont nécessité de nouvelles mesures accommodantes afin de prémunir l'économie d'un plus fort ralentissement. Ce nouvel élan de politique monétaire expansionniste aura été permis par une inflation qui reste contenue. En effet, alors que le taux de chômage américain reste à son plus bas niveaux depuis 50 ans à 3.5%, l'inflation retranscrite par le CPI reste contenue en-deçà de 2.5% aux Etats Unis. En Europe, l'absence de pressions inflationnistes est encore plus prégnante avec un CPI de seulement 1.3%.

Ainsi, la Réserve Fédérale Américaine a baissé par pas de 0.25% ses taux directeurs de 2.25% à 1.50% et a stoppé sa stratégie de diminution bilantielle enclenchée en 2018. En effet, la taille totale de ses actifs est à nouveau en hausse sur l'année avec un montant de 4166 milliards de dollars. La Banque Centrale Européenne a, quant à elle, symboliquement baissé ses taux de -0.4% à -0.5% et a annoncé renouer avec une politique d'achats d'actifs plus agressive.

Ainsi, au cours de l'année, les taux à 10 ans sont passés aux Etats Unis de 2.7% à 1.9%. Dans la zone Euro, ceux-ci ont baissé de 0.2% à -0.2%, après avoir atteint un niveau record de -0.7% durant l'été. Le même phénomène s'est retrouvé sur le Royaume Uni, le Canada, et l'Australie avec des taux à 10 ans s'affichant désormais à respectivement 0.8%, 1.7% et 1.4%. C'est finalement en Asie où les taux auront été les plus stables, avec des taux 10ans Japonais et Chinois à respectivement 0.0% et 3.1%.

La prorogation d'un environnement de taux bas, voire négatifs, conjuguée à des perspectives de croissances moroses mais positives ont permis à la plupart des actifs financiers d'afficher des performances positives. En effet, le consensus de croissance pour 2020 s'établit à 1.8% pour les Etats Unis, 1.0% pour la zone Euro et 5.9% pour la Chine.

Les indices obligataires ont affiché des performances positives avec une surperformance des obligations portant le risque de crédit le plus élevé. Ainsi, les obligations à haut rendement (émises par des entreprises au niveau d'endettement élevé) ont affiché des progressions de 11.3% pour le marché européen et de 14.4% pour le marché américain contre respectivement 6.8% et 7.0% pour les obligations d'Etat de même devise.

Les principaux indices actions affichaient la même tendance avec des records historiques battus aux Etats Unis. Ainsi, le S&P 500 s'appréciait de 31.5% contre 27.7% pour le Stoxx 600 européen.

Politique d'investissement

Le FCP SCOR CONVERTIBLE EUROPE a commencé l'année avec une sensibilité actions légèrement en-dessous de celle de son indice de référence. Notre politique de gestion porte entre autres sur la gestion de la sensibilité actions du fonds. En fonction de nos anticipations macroéconomique nous augmentons ou réduisons notre sensibilité actions sans jamais dépasser une sensibilité supérieure de 20% à celle du benchmark.

Nous avons en revanche divergé par rapport au benchmark sur notre exposition sectorielle. Le secteur des télécommunications, des utilities et le secteur immobilier étaient sous représentés dans notre portefeuille alors que ceux des industriels et des consommations courantes étaient sur représentés.

L'encours qui a commencé à EUR 183m s'est réduite en raison de la sortie d'un client de notre fonds il est passé à EUR 162m en raison de rachat effectué par un investisseur externe.

Nous restons prudents en cette fin d'année en raison des performances réalisée sur les marchés, nous conservons une part de cash de 8% et une sensibilité actions légèrement en dessous de celle de l'indice de référence.

Informations relatives aux mouvements du portefeuille

Type	Code	Libellé	Montant net	Devise
Achat	FR0000287716	BNPP Money 3M Cap IC EUR Cap	9 277 333,92	EUR
Vente	FR0000287716	BNPP Money 3M Cap IC EUR Cap	9 277 333,92	EUR
Vente	DE000A14J3R2	RAG-Stiftung 0% EMTN Conv Evonik Indust	4 265 681,06	EUR
Achat	DE000A2LQRA1	RAG-Stiftung 0% Conv Evonilnd Re Sen Reg	3 987 250,00	EUR
Achat	DE000A2BPE24	RAG-Stiftung 0% Conv Evonilnd Re Sen Reg	3 422 100,00	EUR
Vente	DE000A2LQRA1	RAG-Stiftung 0% Conv Evonilnd Re Sen Reg	3 306 500,00	EUR
Vente	DE000A161GV3	Haniel Fin Deutschland GmbH 0% Conv Cec	3 015 760,00	EUR
Vente	FR0013169810	Wendel SE 0% Conv Cie de Saint-Gobain SA	2 858 254,71	EUR
Vente	DE000A2G87D4	Deutsche Post AG 0.05% Conv Sen Reg S	2 603 295,94	EUR
Vente	DE000A2E4GF6	Bayer AG 0.05% Conv Covestro Ser 1COV	2 577 321,43	EUR

Performance

SCOR CONVERTIBLE EUROPE a été créé le 27 décembre 2012. La performance du fonds depuis la date de création a été de +32.13% (part C EUR). Sur la même période, la performance de l'indice de référence, l'indice Exane Convertible Europe, a été de +34.07%.

La performance de SCOR CONVERTIBLE EUROPE sur l'année 2019 a été de +9.92% (part C EUR). Sur la même période, la performance de l'indice de référence, l'indice Exane Convertible Europe, a été de +11.44%.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Techniques de gestion efficace de portefeuille

Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille

Au 31 décembre 2019 : néant.

Le fonds n'a pas réalisé d'opérations relevant des techniques de gestion efficace de portefeuille au cours de l'exercice.

Identité de la/des contrepartie(s) à ces techniques de gestion efficace de portefeuille

Au 31 décembre 2019 : néant.

Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Au 31 décembre 2019 : néant.

Revenus découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille pour l'ensemble de la période considérée, ainsi que les coûts et frais opérationnels directs et indirects occasionnés

Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM.

Revenus : 0,00 EUR

Coûts et frais opérationnels directs et indirects occasionnés : 0,00 EUR

Instruments financiers dérivés

Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2019 : néant.

Identité de la/des contrepartie(s) à ces transactions financières dérivées

Au 31 décembre 2019 : néant.

Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Au 31 décembre 2019 : néant.

Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion efficace de portefeuille

Garantie reçue d'un émetteur dépassant 20% de la valeur nette d'inventaire de l'OPCVM

Au 31 décembre 2019 : néant.

OPCVM pleinement garanti en valeurs mobilières émises ou garanties par un État membre

Non.

Informations relatives aux opérations de financement sur titres et aux contrats d'échange sur rendement global (règlement SFTR)

Informations générales

Montant des titres et matières premières prêtées en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Néant.

Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

Néant.

Données sur la concentration

Dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

Néant.

Dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

Néant.

Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

- Type et la qualité des garanties (collateral) :
Néant.
- Echéance de la garantie, ventilée en fonction des tranches d'échéance suivantes : moins d'un jour, un jour à une semaine, une semaine à un mois, un à trois mois, trois mois à un an, plus d'un an, opérations ouvertes :
Néant.
- Monnaie de la garantie :
Néant.
- Echéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global, ventilée en fonction des tranches d'échéance suivantes : moins d'un jour, un jour à une semaine, une semaine à un mois, un à trois mois, trois mois à un an, plus d'un an, opérations ouvertes :
Néant.
- Pays où sont établies les contreparties :
Néant.
- Règlement et la compensation :
Néant.

Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

- Part des garanties reçues qui est réutilisée, par rapport au montant maximal précisé dans le prospectus ou dans les informations à communiquer aux investisseurs :
Néant.

- Revenus, pour l'organisme de placement collectif, du réinvestissement des garanties en espèces :

Néant.

Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global (nombre de dépositaires, noms de ceux-ci et montant des actifs en garantie conservés par chacun des dépositaires)

Néant.

Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global (part des garanties détenues sur des comptes séparés ou des comptes groupés, ou sur d'autres comptes)

Néant.

Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global, ventilées entre l'organisme de placement collectif, le gestionnaire de l'organisme de placement collectif et les tiers, en valeur absolue et en pourcentage des revenus globaux générés par ce type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Néant.

VIE DE L'OPCVM AU COURS DE L'EXERCICE

Le 26 mars 2019, le prospectus a été modifié sur le point suivant :

- changement de Commissaire aux comptes à effet du 1er janvier 2019 (Mazars remplace Deloitte & Associés).

Le 5 juillet 2019, le prospectus a été modifié sur les points suivant :

- stratégie d'investissement : précision sur le titre de la rubrique relative aux investissements en « actions ou parts d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger »,
- modalités de souscription et rachat : ajout du tableau relatif aux conditions de souscriptions / rachats,
- modalités de souscription et rachat : précision sur le passage d'une catégorie de part à une autre.

A cette même date, le règlement a été modifié sur :

- mise à jour de l'article 3 – Emission et rachat des parts.

AUTRES INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Politique de sélection, évaluation et contrôle des intermédiaires et contreparties

Préambule

Dans le cadre de l'exercice de son activité de gestion de mandats et d'OPC, SCOR Investment Partners obtient la meilleure exécution possible des ordres en sélectionnant les intermédiaires et contreparties sur la base de critères objectifs.

SCOR Investment Partners n'étant pas membre d'un marché réglementé, ni d'un système multilatéral de négociation (MTF), elle transmet des ordres à des intermédiaires et contreparties pour exécution, sans avoir connaissance du lieu d'exécution final effectivement retenu.

Ces intermédiaires et contreparties ont le choix d'exécuter les ordres sur des marchés réglementés, plateformes de négociation multilatérales, auprès d'internalisateurs systématiques ou pour compte propre.

Ces intermédiaires et contreparties sélectionnés par SCOR Investment Partners sont tenus de par leurs obligations réglementaires de garantir à la Société de gestion la meilleure exécution possible.

La politique ci-après détaille les modalités de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties ainsi que les modalités de suivi.

Principes d'affectation et de répartition des ordres

SCOR Investment Partners s'assure que les ordres exécutés pour le compte de ses clients sont enregistrés et répartis avec célérité et précision. Les ordres sont transmis et exécutés dans l'ordre de leur arrivée sauf en cas d'impossibilité liée à la nature de l'ordre ou aux conditions de marché ou lorsque les intérêts des clients exigent de procéder autrement.

SCOR Investment Partners prend toutes les dispositions raisonnables pour s'assurer que tous les instruments financiers sont rapidement et correctement affectés au compte du client concerné.

SCOR Investment Partners définit a priori l'affectation des ordres qu'elle émet. Dès qu'elle a connaissance de leur exécution, elle transmet au dépositaire /teneur de compte l'affectation précise et définitive des bénéficiaires de ces exécutions.

Les ordres groupés

Sauf instructions contraires de la part du client, les ordres relatifs à plusieurs portefeuilles peuvent être groupés dans le but d'obtenir le meilleur résultat possible, notamment en termes de coût, en prenant soin de veiller à leur traitement équitable. Les clients sont informés que ce groupement d'ordres peut parfois conduire à une exécution partielle de leur(s) ordre(s).

Des processus documentés précisent les modalités d'affectation a priori des ordres, ainsi que les modalités de réaction en cas de situation particulière telle que des réponses partielles à des ordres transmis. Ces modalités tiennent compte de l'intérêt et de la situation particulière de chaque client, afin d'assurer une rapidité d'exécution et un traitement équitable de l'ensemble des clients.

Instructions reçues du client

En cas d'instruction du client portant notamment soit sur l'organisation, soit sur le choix d'un intermédiaire ou contrepartie, soit sur une partie ou un aspect de l'ordre seulement, SCOR Investment Partners ne sera pas tenu d'assurer le meilleur résultat possible dans le cadre de l'exécution de l'ordre.

SCOR Investment Partners respectera alors les instructions spécifiques du client même si de telles instructions sont en contradiction avec les dispositifs de la présente politique. Toutefois, SCOR Investment Partners se réserve le droit de faire prévaloir sa politique d'exécution lorsque les instructions spécifiques d'un client ne sont pas claires.

Rôle et fonctionnement du Comité de sélection et de suivi des intermédiaires et contreparties

Le Comité de sélection et de suivi des intermédiaires et contreparties de SCOR Investment Partners a pour objet :

- d'arrêter la liste des intermédiaires et contreparties,
- d'établir les critères objectifs d'évaluation des intermédiaires et contreparties,
- de suivre l'évolution des volumes affectés par intermédiaire et contreparties (notamment analyse dynamique des courtages sur les actions et des montants nets pour les autres produits), globalement et par produit,
- de se prononcer sur la qualité de l'exécution des ordres des intermédiaires et contreparties selon des critères objectifs préalablement établis.

Le Comité de sélection est composé des membres permanents suivants :

- le Chief Executive Officer,
- le Chief Investment Officer,
- le Chief Operating Officer,
- les Responsables de desks de gestion,
- le Chief Risk Officer,
- le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne.

Ce Comité est présidé par le Chief Investment Officer.

Les intermédiaires et contreparties retenus pour l'exécution des opérations doivent avoir été approuvés à l'unanimité par tous les membres de ce Comité.

Le Comité de sélection et de suivi des intermédiaires et contreparties se réunit au moins deux fois par an pour passer en revue l'ensemble des intermédiaires et contreparties et ponctuellement, sur requête d'un des membres permanents.

Dans un souci d'efficacité opérationnelle et dans l'intérêt exclusif des porteurs et mandants, SCOR Investment Partners s'attachera à limiter raisonnablement le nombre de d'intermédiaires et contreparties en les choisissant à partir de critères fondés sur la qualité des prestations.

De même SCOR Investment Partners veillera à conserver un nombre minimal d'intermédiaires et contreparties pour assurer la mise en concurrence efficace des différents prestataires.

Processus de sélection des intermédiaires et contreparties

Chaque intermédiaire et contrepartie avec lequel SCOR Investment Partners est en relation dans le cadre de l'exécution d'une ou plusieurs transactions pour le compte de ses clients ou OPC est habilité (agrée) par un comité dédié. Cette habilitation est réalisée en tenant compte des caractéristiques des instruments financiers sur lesquels les gérants interviennent et de chaque processus de gestion.

Le pilotage du processus d'habilitation consiste en :

- l'analyse de la qualité de l'intermédiaire/contrepartie au regard du style de gestion mis en œuvre par SCOR Investment Partners,
- l'analyse des risques (risque de contrepartie).

Les gérants peuvent proposer des intermédiaires et contreparties au Comité de sélection et de suivi des intermédiaires et contreparties selon leurs besoins ou les propositions de services reçues de la part des prestataires.

Le Responsable de Desk est en charge de l'analyse et l'élaboration du dossier à destination du Comité, en particulier de l'analyse de tout conflit d'intérêts potentiel avec le prestataire recommandé.

L'examen de la proposition est effectué dans le cadre du Comité précédemment évoqué.

Les critères de sélection tiennent compte de la nature des instruments financiers considérés et du processus de gestion.

Processus d'évaluation des intermédiaires et contreparties

L'évaluation des intermédiaires et contreparties s'inscrit dans un double processus :

- dans le cadre des relations courantes avec les prestataires,
- et au sein du Comité.

Dans le cadre des relations d'affaires courantes :

- évaluation des intermédiaires et contreparties par le Front-office,
- suivi mensuel des volumes d'opérations effectué par le Portfolio Administration,
- analyse du risque de contrepartie,
- revue périodique par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne.

La liste des intermédiaires et contreparties avec lesquels des relations d'affaires sont entretenues est revue par le Comité, à partir de la liste des intermédiaires et contreparties habilités au moins une fois tous les six mois selon le processus suivant :

- un questionnaire global est envoyé à tous les membres du Comité concernant tous les intermédiaires et contreparties tous les six mois afin que chacun puisse proposer un scoring et une évaluation concernant les sujets qui le concernent.
- le scoring inclut notamment les critères suivants, lorsqu'ils s'avèrent pertinents dans le processus d'investissement retenu : qualité de la recherche, qualité de l'exécution, coût de l'intermédiation, qualité du traitement administratif des opérations, etc.

Décision de surveillance ou de radiation des intermédiaires/contreparties

A la suite de la décision du Comité, une radiation peut être décidée.

En cas d'informations concernant un intermédiaire/contrepartie nécessitant une suspension ou une mise sous surveillance, chaque membre du Comité peut solliciter l'avis du Comité pour suspendre ou limiter une autorisation.

Le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne a la responsabilité de la mise à jour la liste des intermédiaires et contreparties autorisés et de sa communication.

Politique de vote

Conformément aux articles 314-100 et 319-21 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, SCOR Investment Partners dispose d'une politique de vote présentant les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

L'exercice des droits de vote aux assemblées générales est de la responsabilité des gérants qui analysent les résolutions des assemblées générales. Les gérants peuvent s'appuyer sur les recommandations émanant de l'Association française de la gestion financière (AFG). Les gérants votent dans le sens du bon fonctionnement et de la bonne gouvernance de l'entreprise ainsi que dans l'intérêt des porteurs. L'exercice opérationnel des droits de vote est effectué par le Middle-Office qui a la charge de la transmission des décisions de vote prises par les gérants. Les droits de vote sont en principe exercés par correspondance. Néanmoins, les gérants peuvent ponctuellement assister aux assemblées générales.

Les droits de vote sont exercés systématiquement lorsque la part de détention du capital de l'entreprise par les OPC est supérieure à 1%.

Les principes de la politique de vote de SCOR Investment Partners sont fondés sur le respect de la bonne gouvernance des entreprises dans le respect de l'intérêt des porteurs.

SCOR Investment Partners porte une attention particulière sur les résolutions traitant des sujets suivants :

- décisions entraînant une modification des statuts,
- approbation des comptes et affectation du résultat,
- nomination et révocation des organes sociaux,
- conventions dites réglementées,
- programmes d'émission et de rachat de titres de capital,
- désignation des contrôleurs légaux des comptes,

- résolutions liées à l'environnement.

Les droits de vote sont exercés dans le strict intérêt des porteurs, sans tenir compte des intérêts propres de SCOR Investment Partners, et dans le respect des principes définis dans la présente politique. SCOR Investment Partners a mis en place une organisation, des procédures et un dispositif de contrôle afin de prévenir tout conflit d'intérêt potentiel ou avéré.

Conformément aux articles 314-101 et 319-22 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rendons compte ci-après des conditions dans lesquelles nous avons exercé les droits de vote au cours de l'année 2019.

En application de la politique de vote de la société de gestion, nous vous informons qu'aucun droit de vote n'a été exercé au cours de l'année 2019 le seuil de détention de 1% n'ayant été atteint sur aucune des positions détenues en portefeuille.

Nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote

Néant.

Cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote »

Néant.

Situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère

Néant.

Commissions de mouvement

Nous vous informons que SCOR Investment Partners ne perçoit pas de commissions de mouvement.

Frais d'intermédiation

Le montant des frais d'intermédiation étant inférieur au minimum prévu par le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, SCOR Investment Partners est dispensé d'établir un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation au titre de l'année 2019.

Modalités de prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG

SCOR Investment Partners est attentive à la mise en application des critères ESG dans sa politique d'investissement.

A ce titre, la société de gestion applique les listes d'interdictions publiques (GAFI, ministère de l'Economie, Fonds de pension norvégien, etc.). Sa démarche repose sur les grandes conventions internationales.

En matière immobilière, SCOR Investment Partners intègre progressivement les labels HQE, Leed et Breeam dans ses investissements et lors des travaux de rénovation qu'elle entreprend.

Ces règles sont appliquées à l'ensemble des investissements dans les mandats ou dans le cadre de la gestion collective.

Information sur les placements en titres et OPC du groupe

Nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice :

- les titres émis par la société de gestion ou par les entités de son groupe représentent 0% de l'actif net de l'OPCVM ;
- les OPC ou fonds d'investissement gérés par la société de gestion ou les entités de son groupe représentent 0% de l'actif net de l'OPCVM.

Politique de rémunération

La politique de rémunération de SCOR Investment Partners reprend en entier la politique de rémunération du groupe SCOR qui repose sur les valeurs d'entreprise de celui-ci. Elle permet de mettre en œuvre les valeurs d'entreprise et de définir la manière dont elles sont appliquées dans les activités quotidiennes.

Alignée sur les principes directeurs de la politique du groupe SCOR, la politique de rémunération de SCOR Investment Partners est globale et promeut en particulier une gestion saine et efficace du risque. A ce titre, elle n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque et les documents constitutifs des mandats et des fonds que la société de gestion gère.

La politique de rémunération de SCOR Investment Partners repose sur des critères objectifs de compétence, d'expérience et de séniorité au sein de la société, et sur la valorisation de manière juste et mesurée de l'atteinte des objectifs individuels et collectifs, incluant le comportement de ses collaborateurs dans la poursuite de ces objectifs.

Les éléments de rémunération comportent plusieurs dimensions :

- une part fixe et une composante variable ;
- une part versée immédiatement et une part différée ;
- une part individuelle et une part collective.

Ces éléments comprennent le salaire annuel brut de base (rémunération fixe), ainsi qu'éventuellement le bonus annuel en numéraire, la participation aux bénéfices, les actions gratuites SCOR SE et les options SCOR SE.

L'information sur la politique de rémunération est mentionnée dans le Rapport Annuel de la société de gestion. Le Rapport Annuel de la société de gestion est disponible sur simple demande des actionnaires auprès de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris, notamment, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, y compris la composition du comité des rémunérations, sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (www.scor-ip.com). Un exemplaire papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

La politique de rémunération de SCOR Investment Partners fait l'objet d'une revue chaque année par le Directoire de SCOR Investment Partners. En date du 28 janvier 2019, celui-ci a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2019 et sa conformité avec les principes de la Directive AIFM et OPCVM 5.

La mise en œuvre de la politique de rémunération SCOR Investment Partners fait annuellement l'objet d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par le RCCI de SCOR Investment Partners.

Nonobstant la réalisation totale ou partielle des conditions de performance, l'acquisition définitive de tout ou partie des actions est subordonnée, à une condition de présence ainsi que, en tout état de cause, d'une part au respect absolu des principes déontologiques du Groupe tels que décrits dans le code de conduite du Groupe SCOR et du Code de déontologie de SCOR Investment Partners et d'autre part, pour les options, à la satisfaction d'une obligation de formation en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

Nombre total de salariés au 31 décembre 2019 (*)	66
Rémunération fixe 2019 (*)	6 996 953 EUR
Rémunération variable versée en 2019 (*)	4 862 482 EUR
dont rémunération variable différée	3 576 165 EUR
dont rémunération variable non différée	1 286 317 EUR
Rémunération totale 2019 (*)	11 859 436 EUR

(*) y compris les personnes mises à disposition par le Groupe

La totalité du personnel de SCOR Investment Partners est qualifiée de « personnes identifiées ».

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

FCP
Scor Convertible
Europe
Exercice clos le 31
décembre 2019

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux porteurs de parts du FCP Scor Convertible Europe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) Scor Convertible Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne

comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

**FCP
Scor Convertible
Europe**

*Exercice clos le 31
décembre 2019*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Courbevoie, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique*

Le commissaire aux comptes

Mazars :



Date :
2020.04.09
12:33:36 +02'00'

Jean-Luc MENDIELA

BILAN ACTIF

	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	144 488 669,05	169 106 570,12
Actions et valeurs assimilées	321 300,00	969 453,72
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	321 300,00	969 453,72
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	142 403 501,05	165 719 199,90
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	142 403 501,05	165 719 199,90
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	1 747 668,00	2 381 316,50
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	1 747 668,00	2 381 316,50
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	1 747 668,00	2 381 316,50
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	16 200,00	36 600,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	26 538 764,28	64 897 934,06
Opérations de change à terme de devises	26 233 578,01	64 730 349,46
Autres	305 186,27	167 584,60
Comptes financiers	10 839 651,53	17 894 610,22
Liquidités	10 839 651,53	17 894 610,22
Total de l'actif	181 867 084,86	251 899 114,40

BILAN PASSIF

	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres		
Capital	155 792 629,58	179 615 072,52
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-136 116,07	5 522 723,26
Résultat de l'exercice (a, b)	-363 010,25	-233 353,16
Total des capitaux propres	155 293 503,26	184 904 442,62
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	16 200,00	36 600,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	16 200,00	36 600,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	16 200,00	36 600,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	26 557 344,86	64 912 607,05
Opérations de change à terme de devises	26 361 960,73	64 668 043,87
Autres	195 384,13	244 563,18
Comptes financiers	36,74	2 045 464,73
Concours bancaires courants	36,74	2 045 464,73
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	181 867 084,86	251 899 114,40

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS BILAN

	31/12/2019	31/12/2018
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Actions		
Stoxx Eu 600 Idx	5 586 300,00	0,00
Euro Stoxx Bks P Idx	532 950,00	0,00
ES 50 Idx	0,00	1 784 400,00
Total Actions	6 119 250,00	1 784 400,00
Total Contrats futures	6 119 250,00	1 784 400,00
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2019	31/12/2018
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	13 693,57
Produits sur obligations et valeurs assimilées	555 150,42	892 911,18
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	3 141,57	815,25
TOTAL (I)	558 291,99	907 420,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	154 785,76	171 110,80
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	154 785,76	171 110,80
Résultat sur opérations financières (I - II)	445 964,37	736 309,20
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	785 086,59	971 078,51
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-381 580,36	-234 769,31
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	18 570,11	1 416,15
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-363 010,25	-233 353,16

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

L'organisme s'est conformé au règlement ANC 2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectifs à capital variable.

La devise de comptabilité est l'euro.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Règles d'évaluation des actifs

- **Actions :**
Les actions sont valorisées sur la base des cours de clôture.
- **Obligations :**
Les obligations sont valorisées sur la base des cours de clôture.
Les intérêts courus sont évalués en J+X, X représentant le délai de règlement/livraison de la place sur laquelle a été traité l'instrument financier.
- **Titres de créances négociables :**
Les bons du trésor sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès de teneurs de marché.
Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières, etc.) sont évalués sur la base du cours de clôture.
En l'absence de prix de marché incontestables, ils sont valorisés à partir d'une courbe de taux par application d'un taux de référence éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.
- **OPCVM :**
Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative publiée.
- **Acquisitions et cessions temporaires de titres :**
Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension ou titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts à recevoir.
Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus.
Les garanties financières reçues dans le cadre des opérations de prêts de titres font l'objet d'une évaluation à chaque calcul de valeur liquidative et les actifs affichant une haute volatilité de prix peuvent faire l'objet d'une décote.
- **Marchés à terme ferme et conditionnel :**
Les contrats sur les marchés à terme fermes et conditionnels organisés sont valorisés sur la base du cours de compensation.
- **Opérations de gré à gré :**
Les opérations de change à terme sont évaluées au cours Bloomberg à 17h30, en tenant compte du report/déport. Le report / déport est calculé en fonction du cours du terme du jour de l'établissement de la valeur liquidative.

Règles d'évaluation des engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Méthodes de comptabilisation

La comptabilité est effectuée en frais exclus.

La comptabilisation des revenus est effectuée selon la méthode des intérêts courus.

Le PRMP (Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (« First In – First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

Frais de fonctionnement et de gestion fixes

Une dotation est calculée à chaque calcul de valeur liquidative sur la base 0,50% TTC de l'actif net hors OPCVM du Groupe. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Commission de surperformance

Néant.

Rétrocessions de frais de gestion

Néant.

Affectation des sommes distribuables

Résultats nets : Capitalisation.

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Le résultat net au 31 décembre 2019 est capitalisé.

Les plus-values nettes réalisées au 31 décembre 2019 sont capitalisées.

Autres informations

Changements comptables soumis à l'information des porteurs

Néant.

Changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Corrections d'erreurs ou omissions

Néant.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	31/12/2019	31/12/2018
Actif net en début d'exercice	184 904 442,62	193 514 297,58
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	4 350 777,14	5 468 914,16
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-49 950 120,50	-7 319 360,38
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 189 455,08	4 887 208,40
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 793 365,43	-2 869 304,58
Plus-values réalisées sur contrats financiers	3 619 243,49	9 821 342,77
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-3 245 836,99	-6 381 570,93
Frais de transaction	-23 874,23	-16 480,37
Différences de change	-13 066,75	99 847,48
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	16 849 067,50	-12 094 026,92
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	9 931 777,26	-6 917 290,24
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	-6 917 290,24	5 176 736,68
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers	-211 638,31	28 344,72
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	-112 732,72	98 905,59
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	98 905,59	70 560,87
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-381 580,36	-234 769,31
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments (*)	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	155 293 503,26	184 904 442,62

(*) Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPCVM (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Désignation des valeurs	Montant	%
Actif			
	Obligations et valeurs assimilées		
	Obligations convertible NMR	142 403 501,05	91,70
	Total Obligations et valeurs assimilées	142 403 501,05	91,70
	Titres de créances		
	Euro Medium Term Notes	1 747 668,00	1,13
	Total Titres de créances	1 747 668,00	1,13
	Total Actif	144 151 169,05	92,82
Passif			
	Opérations de cession sur instruments financiers		
	Total Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
	Total Passif	0,00	0,00
Hors-bilan			
	Opérations de couverture		
	Stoxx Eu 600 Idx	5 586 300,00	3,60
	Euro Stoxx Bks P Idx	532 950,00	0,34
	Total Opérations de couverture	6 119 250,00	3,94
	Autres opérations		
	Total Autres opérations		
	Total Hors-bilan	6 119 250,00	3,94

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	140 586 184,42	90,53			1 817 316,63	1,17		
Titres de créances	1 747 668,00	1,13						
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							10 839 651,53	6,98
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							36,74	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	0 - 3 mois]	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					55 667 143,10	35,85	49 136 627,34	31,64	37 599 730,61	24,21
Titres de créances					1 747 668,00	1,13				
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	10 839 651,53	6,98								
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers		36,74	0,00							
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devises Autres	%
	USD	USD	CHF	CHF	GBP	GBP		
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	33 180 923,65	21,37	9 653 833,01	6,22	4 688 079,78	3,02		
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Créances	15 693 828,52	10,11	1 069 654,54	0,69	3 672 991,18	2,37		
Comptes financiers	4 332 626,09	2,79	588 289,10	0,38	1 451 760,41	0,93		
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Dettes	3 294 465,57	2,12	2 521 925,93	1,62				
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

CREANCES ET DETTES VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2019
	Opérations à terme	9 472 991,18
	Opérations à terme Hedgé	16 760 586,83
	Coupons et dividendes	2 896,23
	Autres créances	17 871,24
	Deposit	284 418,80
Total des créances		26 538 764,28
	Opérations à terme	9 493 091,69
	Opérations à terme Hedgé	16 868 869,04
	Charges externes provision	195 384,13
Total des dettes		26 557 344,86
Total dettes et créances		-18 580,58

COMPLEMENTS D'INFORMATION

Capitaux propres – Nombre de titres émis ou rachetés

Part C EUR	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	3 332	4 350 777,32
Parts rachetées durant l'exercice	0	0,00
Solde net des souscriptions / rachats	3 332	4 350 777,32

Part C CHF Hedged	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	0	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-42 050	-40 015 200,50
Solde net des souscriptions / rachats	-42 050	-40 015 200,50

Part C USD Hedged	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	0	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-9 000	-9 934 920,00
Solde net des souscriptions / rachats	-9 000	-9 934 920,00

Capitaux propres – Commissions de souscription et/ou rachat

Part C EUR	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Part C CHF Hedged	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00

Part C CHF Hedged	En montant
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Part C USD Hedged	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Part C EUR	31/12/2019
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	657 405,67
Commission de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

Part C CHF Hedged	31/12/2019
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	13 808,52
Commission de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

Part C USD Hedged	31/12/2019
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	113 872,40
Commission de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

Engagement reçus/donnés – Garanties reçues de l'OPC

Néant.

Engagement reçus/donnés – Autres engagements reçus et/ou donnés

Néant.

Valeur boursière des titres faisant l'objet d'une acquisition et cession temporaire

	31/12/2019
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

Valeur boursière des titres constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2019
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

Néant.

TABLEAU D’AFFECTATION DU RESULTAT

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaires
Total acomptes	-	-	-	-	-	-

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Code Part	Libellé part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes	-	-	-	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (*)

	31/12/2019	31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-363 010,25	-233 353,16
Total	-363 010,25	-233 353,16

Part C EUR	31/12/2019	31/12/2018
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-323 824,11	-155 083,06
Total	-323 824,11	-155 083,06

Informations relatives aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombres d'actions ou de parts

Distribution unitaire

Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat

Part C CHF Hedged	31/12/2019	31/12/2018
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 441,35	-50 732,90
Total	-2 441,35	-50 732,90

Informations relatives aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombres d'actions ou de parts

Distribution unitaire

Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat

Part C USD Hedged	31/12/2019	31/12/2018
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-36 744,79	-27 357,20
Total	-36 744,79	-27 357,20

Informations relatives aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombres d'actions ou de parts

Distribution unitaire

Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat

(*) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPCVM

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (*)

	31/12/2019	31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-136 116,07	5 522 723,26
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-136 116,07	5 522 723,26

Part C EUR	31/12/2019	31/12/2018
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-824 920,89	1 702 771,88
Total	-824 920,89	1 702 771,88

Informations relatives aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombres d'actions ou de parts

Distribution unitaire

Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat

Part C CHF Hedged	31/12/2019	31/12/2018
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	61 366,17	1 991 924,22
Total	61 366,17	1 991 924,22

Informations relatives aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombres d'actions ou de parts

Distribution unitaire

Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat

Part C USD Hedged	31/12/2019	31/12/2018
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	627 438,65	1 828 027,16
Total	627 438,65	1 828 027,16
Informations relatives aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombres d'actions ou de parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		

(*) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPCVM

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Part C EUR	31/12/2019	31/12/2018	29/12/2017	30/12/2016	31/12/2015
Actif net					
En EUR	138 327 252,48	121 840 522,67	130 163 995,19	135 107 863,47	137 512 580,22
Nombre de titres					
Part C EUR	104 692	101 360	102 833	109 948	110 863
Valeur liquidative					
En EUR	1 321,27	1 202,05	1 265,78	1 228,83	1 240,38
Affectation du résultat					
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,09	-1,53	1,19	3,82	6,98
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-7,87	16,79	40,56	-4,60	25,58
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

Part C CHF Hedged	31/12/2019	31/12/2018	29/12/2017	30/12/2016	31/12/2015
Actif net					
En EUR	1 064 485,95	40 629 288,60	41 414 323,41	44 098 789,74	44 173 374,95
Nombre de titres					
Part C CHF Hedged	1 000	43 050	43 050	43 050	43 050
Valeur liquidative					
En CHF	1 064,48	1 063,28	1 125,79	1 098,55	1 115,86
Affectation du résultat					
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,44	-1,17	0,98	3,14	6,01
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	61,36	46,27	-61,20	-1,58	-11,56
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

Part C USD Hedged	31/12/2019	31/12/2018	29/12/2017	30/12/2016	31/12/2015
Actif net					
En EUR	15 901 764,83	22 434 631,35	21 935 978,98	31 968 923,53	37 401 791,86
Nombre de titres					
Part C USD Hedged	14 330	23 330	23 330	31 330	37 782
Valeur liquidative					
En USD	1 109,68	1 101,00	1 128,95	1 077,33	1 075,46
Affectation du résultat					
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,56	-1,17	0,96	3,00	5,60
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	43,78	78,35	-72,80	56,28	116,65
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

INVENTAIRE DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Iberdrola SA	EUR	35 000	321 300,00	0,21
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrant et Bons de sous)			321 300,00	0,21
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régl.			321 300,00	0,21
TOTAL Actions & Valeurs assimilées			321 300,00	0,21
TechnipFMC Plc 0.875% Conv Reg S 16/25.01.21	EUR	1 200 000	1 220 958,33	0,79
Airbus SE 0% Conv DassAvia EMTN Reg S Sen 16/14.06.21	EUR	3 100 000	3 320 410,00	2,14
Prysmian SpA 0% Conv Reg S Ser PRYI 17/17.01.22	EUR	1 700 000	1 692 205,50	1,09
Archer Obligations SA 0% Conv Kering Ser KER Sen 17/31.03.23	EUR	1 600 000	2 376 648,00	1,53
Deutsche Wohnen SE 0.6% Conv Sen Reg S 17/05.01.26	EUR	2 500 000	2 650 280,31	1,71
Maisons du Monde SA 0.125% Conv Sen Reg S 17/06.12.23	EUR	17 425	750 085,26	0,48
Carrefour SA 0% Conv Sen Reg S 18/27.03.24	USD	1 600 000	1 361 878,54	0,88
RAG-Stiftung 0% Conv Evonilnd Re Sen Reg S 18/02.10.24	EUR	700 000	717 286,50	0,46
Almirall SA 0.25% Sen Conv 18/14.12.21	EUR	1 200 000	1 243 561,93	0,80
Orpea SA 0.375% Conv Sen Reg S 19/17.05.27	EUR	20 143	3 275 100,73	2,11
Geely Sweden Finance AB 0% Conv Volvo B Sen RegS 19/21.05.24	EUR	800 000	839 232,00	0,54
Edenred SA 0% Conv Sen Reg S 19/06.09.24	EUR	36 815	2 443 264,29	1,57
Veolia Environnement 0% Conv Sen Reg S 19/01.01.25	EUR	62 325	1 959 591,49	1,26
Eliott Capital Sàrl % Conv Sen LafaHolc Re 19/30.12.22	EUR	4 200 000	4 400 340,00	2,83
UBISOFT Entertainment SA 0% Conv UBI Sen Reg S 19/24.09.24	EUR	19 500	2 341 686,75	1,51
Qiagen NV 0.875% Conv Reg S Sen 14/19.03.21	USD	1 000 000	1 123 911,94	0,72
Telecom Italia SpA 1.125% Conv Sen 15/26.03.22	EUR	6 600 000	6 648 640,37	4,28
Ingenico Group SA 0% Conv Reg S Sen 15/26.06.22	EUR	4 500	774 751,50	0,50
Iberdrola Intl BV 0% Conv Reg S Iberdrola SA 15/11.11.22	EUR	2 000 000	2 314 220,00	1,49
Intl Consolidated Air Gr SA 0.625% Conv Reg S 15/17.11.22	EUR	3 200 000	3 235 686,42	2,08
Total SA 0.5% Conv Ser FP 15/02.12.22	USD	5 000 000	4 739 319,86	3,05
LVMH Moët Hennessy L Vuit SE 0% Conv Sen 16/16.02.21	USD	11 800	5 244 146,50	3,38
Grand City Properties SA VAR Conv Reg S Ser F 16/02.03.22	EUR	1 700 000	1 817 316,63	1,17
Nexity 0.125% Conv Reg S Sen 16/01.01.23	EUR	17 569	1 168 979,77	0,75
BP Capital Markets Plc 1% Conv Reg S Sen BP Plc 16/28.04.23	GBP	1 600 000	2 245 280,48	1,45
Citigroup GI Mks Fd Lux SCA 0.5% Conv Ser TKA 16/04.08.23	EUR	800 000	903 371,56	0,58
Remy Cointreau SA 0.125% Conv Sen 16/07.09.26	EUR	9 000	1 219 657,50	0,79
Michelin SA 0% Conv Sen 17/10.01.22	USD	4 200 000	3 813 423,34	2,46
Immofinanz AG 1.50% Conv Reg S Ser IIAA 17/24.01.24	EUR	1 100 000	1 346 838,92	0,87
Fresenius SE & Co KGaA 0% Conv 17/31.01.24	EUR	1 300 000	1 283 444,50	0,83
Vinci SA 0.375% Conv Reg S Ser DGFP 17/16.02.22	USD	3 200 000	3 466 166,44	2,23
Deutsche Wohnen SE 0.325% Conv Sen Reg S 17/26.07.24	EUR	5 000 000	5 287 398,22	3,40
RAG-Stiftung 0% Conv Evonilnd Re Sen Reg S 17/16.03.23	EUR	4 000 000	4 154 640,00	2,68
Snam SpA 0% Conv 17/20.03.22	EUR	1 500 000	1 623 637,50	1,05
Carrefour SA 0% Conv 17/14.06.23	USD	1 600 000	1 310 997,64	0,84
Symrise AG 0.2375% Conv Sen Ser SY1G Reg S 17/20.06.24	EUR	2 400 000	2 883 512,03	1,86
Orange SA 0.375% Conv BTGroup Sen Reg S 17/27.06.21	GBP	2 100 000	2 442 799,30	1,57
STMicroelectronics NV 0% Conv Ser A Sen Reg S 17/03.07.22	USD	2 800 000	3 431 587,58	2,21
STMicroelectronics NV 0.25% Conv Ser B Sen Reg S 17/03.07.24	USD	2 600 000	3 319 503,63	2,14
TAG Immobilien AG 0.625% Conv Sen Reg S 17/01.09.22	EUR	1 000 000	1 261 069,12	0,81
LEG Immobilien AG 0.875% Sen Reg S Conv 17/01.09.25	EUR	1 700 000	1 974 440,81	1,27
Qiagen NV 0.5% Conv Sen Reg S 17/13.09.23	USD	2 000 000	1 874 798,88	1,21
AMS AG 0.875% Conv Sen Reg S 17/28.09.22	USD	2 400 000	1 852 990,84	1,19
Elis SA 0% Conv Ser Elis Sen Reg S 17/06.10.23	EUR	15 124	487 280,16	0,31

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Deutsche Post AG 0.05% Conv Sen Reg S 17/30.06.25	EUR	2 600 000	2 662 825,59	1,71
Swiss Prime Site AG 0.325% Conv Ser SPSN Sen 18/16.01.25	CHF	1 400 000	1 448 291,92	0,93
Cellnex Telecom SA 1.5% Conv EMTN Sen Reg S 18/16.01.26	EUR	3 600 000	4 875 464,71	3,14
Sika AG 0.15% Conv Sen Reg S 18/05.06.25	CHF	7 100 000	7 625 931,04	4,92
SAFRAN SA 0% Conv Sen Reg S 18/21.06.23	EUR	20 500	3 328 472,25	2,14
Adidas AG 0.05% Conv Sen Reg S 18/12.09.23	EUR	3 000 000	3 688 753,11	2,38
Qiagen NV 1% Conv Sen Reg S 18/13.11.24	USD	1 800 000	1 642 198,46	1,06
Takeaway.com Holding BV 2.25% Conv Sen Reg S 19/25.01.24	EUR	1 000 000	1 388 669,89	0,89
Air France KLM 0.125% Conv Sen Reg S 19/25.03.26	EUR	133 000	2 428 513,50	1,56
GN Store Nord Ltd 0% Conv Sen Reg S 19/21.05.24	EUR	900 000	915 687,00	0,59
Cembra Money Bank AG 0% Conv Sen Reg S 19/09.07.26	CHF	600 000	579 610,05	0,37
Cellnex Telecom SA 0.5% Conv EMTN 19/05.07.28	EUR	1 900 000	2 124 202,54	1,37
Worldline SA 0% Conv Sen Reg S 19/30.07.26	EUR	22 791	2 490 167,45	1,60
MTU Aero Engines AG 0.05% Conv Sen Reg S 19/18.03.27	EUR	2 100 000	2 285 652,97	1,47
Atos SE 0% Conv Worldlin Sen Reg S 19/06.11.24	EUR	900 000	1 076 719,50	0,69
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			142 403 501,05	91,69
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées			142 403 501,05	91,69
ENI SpA 0% EMTN Sen Conv 16/13.04.22	EUR	1 700 000	1 747 668,00	1,13
TOTAL Autres titres de créances			1 747 668,00	1,13
TOTAL Titres de créances			1 747 668,00	1,13
Euro Stoxx Bks P Idx	EUR	110	-550,00	0,00
Stoxx Eu 600 Idx	EUR	-270	16 200,00	0,01
TOTAL Engagements a terme fermes sur marche reglemente			15 650,00	0,01
TOTAL Appels de marges			15 650,00	0,01
TOTAL Instruments Financiers a terme			15 650,00	0,01
STMicroelectronics NV 0.25% Conv Ser B Sen Reg S 17/03.07.24	USD	13	2 896,23	0,00
TOTAL Coupons et dividendes			2 896,23	0,00
DG-M à terme ferme	EUR	284 418,8	284 418,80	0,19
TOTAL Deposit			284 418,80	0,19
Appel de marge/fut.	EUR	-15 650	-15 650,00	-0,01
TOTAL Appels de marge			-15 650,00	-0,01
DebDiv Titres EUR	EUR	17 871,24	17 871,24	0,01
TOTAL Autres dettes et créances			17 871,24	0,01
TOTAL Dettes et créances			289 536,27	0,19
BNPPSecS France CHF	CHF	639 320,92	588 289,10	0,38
BNPPSecS France EUR	EUR	4 390 869,93	4 390 869,93	2,83
BNPPSecS France GBP	GBP	1 230 432,74	1 451 760,41	0,93
BNPPSecS France USD	USD	4 861 856,37	4 332 626,09	2,79
MarginBNPPSecS Par	EUR	-36,74	-36,74	0,00
BNPPSecS France EUR	EUR	76 106	76 106,00	0,05
TOTAL Avoirs			10 839 614,79	6,98
V/A CHF EUR 080120	EUR	2 500 000	2 500 000,00	1,61
V/A CHF EUR 080120	CHF	-2 739 260	-2 520 593,73	-1,62
A/V GBP EUR 080120	EUR	3 113 612,9	3 672 991,18	2,37
A/V GBP EUR 080120	GBP	-3 700 000	-3 700 000,00	-2,38
V/A USD EUR 080120	EUR	500 000	500 000,00	0,32
V/A USD EUR 080120	USD	-554 512,5	-493 976,64	-0,32
H A/V USD EUR 310120	EUR	17 646 183,77	15 690 932,29	10,11
H A/V USD EUR 310120	USD	-15 804 359,52	-15 804 359,52	-10,18
H A/V CHF EUR 310120	EUR	1 137 411,12	1 046 911,77	0,67
H A/V CHF EUR 310120	CHF	-1 041 807,57	-1 041 807,57	-0,67
V/A USD EUR 08012020	EUR	2 800 000	2 800 000,00	1,80
V/A USD EUR 08012020	USD	-3 119 023,6	-2 778 521,32	-1,79

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
H A/V CHF EUR 310120	EUR	24 706,94	22 742,77	0,01
H A/V CHF EUR 310120	CHF	-22 701,95	-22 701,95	-0,01
TOTAL Opérations à terme			-128 382,72	-0,08
TOTAL Disponibilités			10 711 232,07	6,90
Cion de gestion	CHF	-1 447,77	-1 332,20	-0,01
Cion de gestion	EUR	-172 084,32	-172 084,32	-0,11
Cion de gestion	USD	-24 650,94	-21 967,61	-0,01
TOTAL Frais			-195 384,13	-0,13
TOTAL TRESORERIE			10 805 384,21	6,96
TOTAL ACTIF NET			155 293 503,26	100,00

Note : Les positions sur contrats financiers sont reprises dans le tableau de hors bilan.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES POUR LA DISTRIBUTION DU FONDS AUPRES D'INVESTISSEURS QUALIFIES EN SUISSE

Veillez noter qu'en Suisse, la distribution du fonds est strictement réservée aux Investisseurs Qualifiés, comme prévu à l'article 10 paragraphe 3 de la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC)

Représentant

Le représentant en Suisse est : BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, CH-8002 Zurich.

Agent payeur

L'agent payeur en Suisse est : BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, CH-8002 Zurich.

Lieu de retrait des documents déterminants

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, le règlement ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès du représentant en Suisse ainsi qu'au siège de la société de gestion du fonds.

Paiement de rétrocessions

La société de gestion du fonds, SCOR Investment Partners SE, ainsi que ses mandataires peuvent verser des rétrocessions afin de rémunérer l'activité de distribution et de commercialisation des parts du fonds en Suisse ou à partir de la Suisse. Cette indemnité permet notamment de rémunérer les prestations suivantes :

- organisation de road shows,
- organisation de manifestations commerciales,
- participation à de telles manifestations,
- production de documents marketing,
- formation des équipes de vente.

Les rétrocessions ne sont pas considérées comme des rabais, même si elles sont au final intégralement ou partiellement reversées aux investisseurs.

Les bénéficiaires des rétrocessions garantissent une publication transparente et informent les investisseurs spontanément et gratuitement du montant des rémunérations qu'ils pourraient recevoir pour la distribution.

A la demande des investisseurs, ils communiquent les montants effectivement perçus pour la distribution des placements collectifs de capitaux.

Paiement de rabais

La société de gestion et ses mandataires peuvent verser des rabais directement aux investisseurs, sur demande, dans le cadre de la distribution en Suisse ou à partir de la Suisse. Les rabais servent à réduire les frais ou coûts incombant aux investisseurs concernés. Les rabais sont autorisés sous réserve des points suivants :

- ils sont payés sur des frais de la société de gestion et ne sont donc pas imputés en sus sur la fortune du fonds,
- ils sont accordés sur la base de critères objectifs,

- ils sont accordés aux mêmes conditions temporelles et dans la même mesure à tous les investisseurs remplissant les critères objectifs et demandant des rabais.

Les critères objectifs d'octroi de rabais sont :

- le volume souscrit par l'investisseur ou le volume total détenu par lui dans la gamme de produits de la société de gestion,
- la durée de placement prévue,
- la disposition de l'investisseur à apporter son soutien dans la phase de lancement d'un placement collectif de capitaux.

A la demande de l'investisseur, la société de gestion communique gratuitement le montant des rabais correspondants.

Lieu d'exécution et for

Le lieu d'exécution et le for sont établis au siège du représentant pour les parts de fonds distribuées en Suisse ou à partir de Suisse.

Ni le fonds ni ses parts n'ont été approuvés par l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers ("FINMA") pour la distribution à des investisseurs non-qualifiés conformément à l'Article 120 para. 1 à 3 de la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006, telle que modifiée ("LPCC"). Par conséquent, conformément à l'Article 120 para. 4 LPCC, les parts ne peuvent être offertes, et ce prospectus ne peut être distribué, qu'à des investisseurs qualifiés en Suisse ou à partir de la Suisse, tels que définis dans la LPCC et son ordonnance d'application. En outre, les parts peuvent être commercialisées en vertu des exemptions prévues à l'Article 3 para. 2 LPCC.